

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 06 février, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, BOUCAUT Alain, COING-BELLEY Stéphane, DESPESE Philippe, GERBAUX Laurent, CORVEZ Marion, PASCAL Philippe, CALVANI Pascal, MANAUD Nicolas, DAGUET Max, COLBEAU Joël.

Absents excusés : MM. PONCET Corinne a donné pouvoir à CORVEZ Marion

Secrétaire : M. DAGUET Max a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 09 janvier 2018, avec 10 voix Pour.

2/ RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Philippe Despesse adjoint Enfance & Jeunesse Rappelle la mise en place des rythmes scolaires en 2013 et la loi de juin 2017.

Il rappelle ensuite au conseil la réunion organisée à l'automne avec les parents, les intervenants et les professeurs des écoles.

Un sondage a été effectué auprès des familles d'enfants scolarisés. Il donne connaissance du compte rendu du dernier conseil d'école avec un vote majoritaire pour retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2018.

Il indique que le Conseil municipal doit décider s'il demande ou non une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après VOTE par 11 voix Pour, 2 voix Contre, DECIDE de demander la dérogation pour retour à la semaine de 4 jours.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame Pascale POBLET n'a pas pris part à cette délibération.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Après vote avec 12 voix Pour :
APPROUVE le Compte Administratif 2017 qui peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	207 490.03
RECETTES	296 942.01
Soit un Excédent 2017 de	89 451,98
Excédent 2016	114 896.46
Soit un Excédent final de	204 348,44
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	366 282.76
RECETTES	528 895.15
Soit un Excédent 2017 de	162 612.39
Excédent 2016 Commune	18 520.95
Excédent 2016 CCAS	9 975,55
Soit un Excédent final de	191 108,89

4/ COMPTE DE GESTION 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Après vote avec 13 voix Pour,
APPROUVE le Compte de Gestion 2017, dressé par Monsieur Jean-Alphonse CHARLES,
avec des résultats en concordance avec le compte administratif 2017.

5/ FORET COMMUNALE

- Monsieur Stéphane COING-BELLEY présente le devis concernant les travaux « programme d'entretien 2018 » proposé par les services de l'ONF. Devis 1 700€ HT qui concerne la parcelle 8 à Bois Vert.
Avis favorable avec 13 voix Pour.
- Madame Pascale Poblet présente le Bilan 2017 remis par les services de l'ONF.
- Affouage – Monsieur Stéphane COING-BELLEY n'a pas pris part à cette délibération. Suite à l'ouverture des plis concernant les travaux d'abattage, bucheronnage et débardage, le devis de la SARL Coing-Belley est retenu avec 34€ le m3, avec réalisation avant fin mai 2018. Décision avec 12 voix Pour.
- Affouage - La quantité a été évalué à 144 m3 soit 4 896 € auxquels s'ajoutent les frais de garderie soit 10%. 144 m3 génèrent 187 stères. DECIDE de fixer le prix du stère à 32€ avec 10 Pour, 1 Contre et 1 Abstention.

COMMUNE DE MONTAUD

6/ NUMEROTATION

En vue de l'appel d'offres pour la fourniture et la pose des panneaux « nom des voies » et fourniture des numéros « maison ». Des modèles seront présentés.

7/ CENTRE VILLAGE

L'appel d'offres a été lancé et la date pour le dépôt des plis est le 16 février.
Informations : Ouverture des plis et analyse le mercredi 21 février, puis ouverture des plis et audition le 28 mars.

8/ SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE

- Rapport CLECT – approbation concernant les Zones d'activités communales vers la Communauté de communes.
DECIDE avec 12 voix Pour 1 Abstention.
- CISPD – Comité Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance.
APPROUVE l'intégration de la commune de Montaud au nouveau périmètre du CISPD Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, avec 13 voix Pour.
VALIDE l'animation et le portage politique du CISPD par sa Présidente, Mme Nicole DI MARIA, au titre de son mandat de vice-Présidente de Saint Marcellin Vercors Isère communauté déléguée à la cohésion sociale, la prévention et la politique de la ville.

9/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec 10 voix Pour, 2 Contre et 1 Abstention.

La garderie n'accueillera pas les enfants entre 8h15 et 8h20.

10/ AVIS SUR LA RETROCESSION DE LA DEPARTEMENTALE CD218 (LES COINGS A LA LIMITE DE LA COMMUNE)

Après en avoir longuement discuté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec 11 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention, de solliciter la rétrocession du CD 218 entre le hameau des Coings et la limite de la Commune au profit de la Commune de Montaud.